



Procès verbal

Commission des compétitions seniors

Réunion du :	09 juillet 2018 à 18h15
A :	Site Besançon
Présidence :	M. Christian Dubail
Présents :	MM. - Joël Barrand - Jean-Claude Buessard - Gilbert Citras - Denys Faivre-Vuillin - Gérard Ferrand - Michel Rouillaud - Jean-Louis Saulcy - Philippe Surdol
Excusés :	MM. Jean Jacques Aubry - Didier Bontemps.

1. Composition des membres de la Commission pour la Saison 2018 -2019.

La commission est composée de 6 élus et 4 non élus.

Président : Christian Dubail.

Vice Président : Jean-Louis Saulcy.

Membres : Jean-Jacques Aubry, Joël Barrand, Didier Bontemps, Jean-Claude Buessard - Gilbert Citras, Denys Faivre-Vuillin, Gérard Ferrand et Michel Rouillaud.

Elle est renouvelée dans son intégralité pour 2018 -2019

Pour la nouvelle commission « Football Diversifié » :

Jean Claude Buessard est proposé pour représenter la commission compétitions seniors dans la section Foot Loisirs et vétérans et Gérard Ferrand dans la section Futsal.

2. Application du Règlement Complémentaire concernant le Code Disciplinaire.

La commission des compétitions seniors entérine les propositions faites par la Commission de Discipline et parues dans le PV du 30 Juin 2018.

REGLEMENT DECOMPTE DE POINTS ARRETE AU 30 JUIN 2018

- Après calcul des sanctions infligées par la Commission Départementale de Discipline pour la saison 2017-2018 et en vertu du règlement complémentaire concernant le code disciplinaire,

Départemental 1

BART 2	moins 1 point
BESANCON ORCHAMPS OP	moins 13 points
BES PLAN CHATEAUFARINE 2	moins 1 point
BESSONCOURT ROP LARIV	moins 1 point

Départemental 2

ATHLETIC SERRE FRAN CHEM	moins 3 points
BESANCON VELOTTE	moins 1 point
BES PLAN CHATEAUFARINE 3	moins 2 points***
CHAUX	moins 18 points
LES ECORCES 2	moins 1 point
LONGEVILLE SUR DOUBS	moins 1 point
MONTBELIARD US 2	moins 13 points

SOCHAUX US 2	moins 3 points
--------------	----------------

THISE CHALEZEULE	moins 1 point
VILLARS SOUS DAMPJOUX	moins 1 point
VILLERS LE LAC	moins 1 point

Départemental 3

ALLENJOIE	moins 1 point
BESANCON ESPERANCE	moins 3 points
BESANCON MONTRAPON	moins 4 points
BESANCON ORCHAMPS OP 2	moins 2 points
BOUCLANS GONSANS	moins 1 point
BOUROGNE	moins 1 point
CHARQUEMONT	moins 1 point
DANNEMARIE 2	moins 1 point
EMAGNY PIN	moins 2 points
MATHAY	moins 1 point
PONT ROIDE VERMONDANS 3	moins 2 points

Départemental 4

BEURE	moins 3 points
TT PONTARLIER 2	moins 1 point

***** Instruction en cours par la commission de discipline du DTB = Pas d'incidence sur le classement.**

(Mail le 20/07/18)

3. Application du Règlement des Championnats Séniors – Obligations d'Equipes de Jeunes.

La commission entérine les propositions faites par le département technique. **(Réunion du 14 Juin 2018).**

Application du Règlement des Championnats Séniors – Chapitre 1 Règles générales – Paragraphe V Obligations d'Equipes de Jeunes.

Départemental 1 :

Autechaux Roide, Colombier Fontaine et Bes Orchamps OP ne sont pas en règle avec les obligations d'équipes de Jeunes.

Par conséquent, la commission applique le règlement, à savoir : 1^{ère} année d'infraction et amende de 50 euros.

Départemental 2 :

Pontarlier TT n'est pas en règle avec les obligations d'équipes de Jeunes.

Par conséquent la commission applique le règlement, à savoir : 1^{ère} année d'infraction et amende de 40 euros.

Tous les autres clubs de D1 et D2 sont en règle.

4. Application du statut de l'Arbitrage de la Ligue Bourgogne – Franche Comté, Titre 2 – Les obligations des clubs – Chapitre 3 – Obligations Arbitres – Article 32.
--

Suite à la parution de la liste des clubs en infraction au terme de la saison 2017 - 2018 avec le statut de l'arbitrage, dressée par la commission du Statut de l'Arbitre du District dans son PV du 22 juin 2018 (Mail le 28/06/2018), la commission des compétitions séniors note :

Aucun club n'est sanctionné sportivement.

5. Validation des montées et descentes

La commission, après application des différents règlements généraux, valide les classements et les montées/descentes :

A noter : rétrogradations de R3 : Baume Les Dames 2 – Beaucourt – Bes Plan Chateaufarine – Bes Clémenceau 2 – Bes Foot 4 - Exincourt Taillecourt – Levier 2 – Méziré Fesches – Montbéliard US – Olympique Montbéliard – Roche Novillars 2 –

+ Bes Clémenceau 1 (décision CA Ligue du 8 Juin 2018), confirmé en Appel FFF le 2 Juillet 2018.

D1

-accèdent en R3 :

Bessoncourt Rop La Riv et Doubs

-descendent en D2 :

Méziré Fesches 2 – Colombier Fontaine – Bart 2 - Autechaux Roide– Voujeaucourt – Rougegoutte – Belfort Sud 2

Bes Clémenceau 2 - Bes Plan St Chateaufarine 2 – Chatillon Devecey – Mont d’Usiers – Bes Orchamps OP - Lièvreumont – Frasne.

-maintenus en D1 :

L’Isle/Doubs 2 – Nord Territoire – Hérimoncourt – Audincourt 2

Château Joux – Pontarlier CA 4 – Montfaucon Morre Genne 2.- Pirey Ecole Valentin – Val de Loue

D2

-accèdent en D1 :

Valdoie 2 – Arcey – TT Pontarlier – Guyans-Vennes.

-descendent en D3 :

Montbéliard US 2 (non engagé 2018-2019) – Chaux (non engagé 2018-2019) – Offemont As – Voujeaucourt 2 – Vallon Sancey – Essert – Villars/Dampjoux – L’Isle/Doubs 3 – Bes Foot 5 (non engagé 2018-2019) – Château Joux 2 – Roche Novillars 3 – Les Fonges 91 _ Athlétic Serre Fran Chem – Bes Plan Chateaufarine 3 – Pays Maichois 2 – Bes Racing 3 + Présentevillers Ste Marie et Thise Chalezeule (2 moins bons 8^{ème}).

-maintenus en D2 :

Nommay Vx Charmont – Asc Montbéliard – Giro Lepuix 2 – Dampierre Foot – Sochaux US 2 – Rougegoutte 2 - Chèvremont – Etupes – Seloncourt – Rougemont Concorde – Courcelles Montbéliard – Forges Audincourt - Longeville/Doubs – Les Sapins – Bes Velotte – Bes Mahoraise – Les Ecorces 2 – Avoudrey – Byans Osselle – Auxon Miserey – Villers le Lac – Nancray Osse – Chaux Gilley – Avanne Aveney – Lac Remoray Vaux - Etalans Vernierfontaine + Bes Clemenceau 2

D3

-accèdent en D2 :

Danjoutin Andel Mer 2 – Bavilliers 2 – Delle – Coutefontaine Les Plains – Fontain – Saône Mamirole 2 – Doubs 2 – Pierrefontaine Laviron.

-descendent en D4 :

Nommay Vx Charmont 2 – Appenans Mancenans – Beaucourt 2 – Sc Offemont – Asc Montbéliard 2 – Allenjoie – L’Isle/doubs 4 – Hérimoncourt 2 – Pirey Ecole Valentin 2 – Doubs et Loue – Bes Espérance – Avanne Aveney 2 – Lac Remo Vaux 2 – Lièvreumont 2 –

Doubs 3 – Charquemont + Bart 3 – Bourogne - Pont Roide Vermondans 3 - Monts Villers - Entre Roches 2 - Noel Cerneux (6 moins bons 10^{ème})

-maintenus en D3 :

Montenois - Valentigney – Bavans – Villars/Ecot 2 – Arcey 2 – Forges Audincourt 2 - Longeville/Doubs 2 – Rougemont Concorde 2 - Sermamagny – As Fc Belfort 2 – Nord Territoire 2 – Danjoutin Andel Mer 3 – Bessoncourt Rop Lariv 2 – Rechesy Foot - Giro Lepuix 3 – Froidefontaine - Chatenois 90 2 – Portugais Audincourt – Olympique Montb 2 – Mathay – Grand Charmont – Coucelles Montb 2 – Sous Roches 2 – Seloncourt 2 – Trévillers Thiéb – Montécheroux – Exincourt Taille 2 – Clerval Anteuil – Belleherbe – St Hippolyte – Abbevillers Vandonc - Roche les Blamont – Autechaux Roide 2 – Dannemarie 2 – Bouclans Gonsans – Ornans 3 – Bes Montrapon – Bes Prés Vaux – Thise Chalezeule 2 – Emagny Pin - Passavant – Baume les Dames 3 - Bes Orchamps OP 2 – La Barèche – Valdahon Vercel 3 – St Vit 3 – Balzac – Naisey – Pouilley Vignes 2 - Chatillon Devecey 2 – Les Fins – Amancey Bol Chant – Massif Ht Doubs – Gilley Ss – Levier 3 – Le Chateleu – Frasne 2 - Drugeon Sport – Le Russey – Morteau Montlebon 3 – Plaimbois Miroir – Les Fontenelles – Avoudrey 2 – Orchamps Val Vennes 2 – Les Fins 2 – Frambouhans.

D4

-accèdent en D3 :

Audincourt 3 – Beaulieu Mandeuire 1 – Belfort Sud 3 – Beaulieu Mandeuire 2 – Feule Solemont – Beure – Aigremont Montoille – Laveron – Pays Maichois 3 – Val de Loue 2 – Villers le Lac 2
+ Sous Roches 3 – GLS Club 90 – Auxon Miserey 2 – Amagney Marchaux et La Rochette (au titre des 5 meilleurs 2^{ème} de D4, selon le Chapitre I – Point III du Règlement des championnats séniors). Toutefois, Sous Roches 3 ne s’engage pas en D3.

Par conséquent, en fonction des engagements, et afin d’obtenir 96 équipes en D3, Rougemont Concorde 2 - Froidefontaine (2 moins bons 9^{ème}) - Autechaux Roide 2 et Baume les Dames 3 (2 meilleurs 10^{ème}) sont repêchés, selon Chapitre 1 – Point I - Article 5 du Règlement des championnats séniors.

Rappel : - Date limite des engagements en D4 le 15 Août 2018.

6. Elaboration de la Composition des Groupes 2018 – 2019

La commission établit la composition des groupes de D1 – D2 – D3 pour la nouvelle saison 2018 – 2019, qui seront présentés au Bureau du 16 Juillet 2018 pour validation.

(cf annexe 1 parue sur le site le xx/xx/2018)

La commission rappelle qu’elle ne prend pas en compte les desideratas des clubs, en ce qui concerne le choix des groupes.

7. Calendrier Général 2018 - 2019

Le calendrier général séniors 2018 – 2019 proposé lors de la réunion du 19 Mai 2018 a été approuvé par le Comité de Direction lors de sa réunion du 25 Juin 2018 pour les championnats et les coupes

(cf annexe 2 parue sur le site le xx/xx/2018).

8. Coupes du District 2018/2019.

a) Coupe Crédit Mutuel

Elle est réservée aux équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Divisions. Un club ne peut engager qu'une équipe. Si l'équipe supérieure du club évoluant en District ne s'engage pas, elle ne peut pas participer à la 2^{ème} coupe.

Les équipes engagées en Coupe de France, intégreront la Coupe Crédit Mutuel, au fur et à mesure de leur élimination de cette coupe et au plus tard en 1/16^{ème} de finale.

Le 1^{er} Tour aura lieu le 26 Août 2018. **Tirage au sort le Lundi 20 Août 2018.**
128 équipes sont actuellement engagées + 1 en attente sur 131 possibles.

b) Coupe Bigmat Les Matériaux du Haut Doubs

Elle est réservée aux équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Divisions, qui ne peuvent pas s'engager en Coupe Principale (équipes B, C, D, etc....) + celles qui sont éliminées des 2 premiers tours de la Coupe Crédit Mutuel.

Plusieurs équipes d'un même club peuvent y participer.

35 équipes réserves sont actuellement engagées + 1 en attente sur 37 possibles.

c) Coupe Haut Doubs Créer Bâtir

Elle est réservée aux équipes de 4^{ème}. Un club peut engager plusieurs équipes, à condition que l'équipe supérieure soit inscrite.

Rappel : inscription jusqu'au 15 Août 2017.

Le Président,

C. DUBAIL

Le Vice Président,

J.L SAULCY